

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mmes et MM. REYNAUD Christelle, Maire, BERTRAND Régis, CHARDON Christine, FREYCHET Eric - adjoints, SONNIER Andréa, PAIXAO Laurent, CERRUTI-MICLET Roland, PELLEGRINI Isabelle, GIRARD Christine, BOYER Patrick, GUIGOU Lionel, GAUDRY Christiane, CASIMIRO Brigitte, BOUCHET Colette,, conseillers municipaux

Excusés : LAPEINE Vincent (Pouvoir à SONNIER Andréa)

Secrétaire de séance : Roland CERRUTI-MICLET

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention pour l'équipe féminine du club de Basket ;
- Adhésion au groupement de commande de la communauté de communes PortedeDrômArdèche ;

Après approbation de la modification de l'ordre du jour, lecture et approbation du compte rendu de la séance du 19 mai 2026, le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Mise à disposition de la prestation archives — Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG 07)

Madame le Maire rappelle que la commune a engagé un travail approfondi de remise en ordre de ses archives papier et numériques. Si des efforts importants ont été fournis au fil des mandats précédents, il est apparu nécessaire, en début de mandat, de recourir à un accompagnement professionnel afin de fiabiliser et moderniser la gestion documentaire de la commune.

Mme Christine CHARDON, 2ème adjointe référente, présente les éléments du dossier :

- Un audit des archives numériques a été conduit en interne, révélant un volume de l'ordre de 580 000 fichiers accumulés sur plus de 20 ans, avec un taux significatif de doublons résultant d'une copie réseau antérieure.
- Un dossier complet (audit numérique, plan de réorganisation, conclusions) a été transmis au CDG 07 ainsi qu'aux Archives Départementales de l'Ardèche (AD07), qui ont souhaité apporter leur expertise en complément, en particulier sur la dimension numérique.
- Le CDG 07, par son service Archives, propose une prestation d'accompagnement couvrant : le classement intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives, la création d'un inventaire, l'élimination réglementaire selon les normes en vigueur, le récolement, le conseil à l'aménagement des locaux, et la formation du personnel au traitement des archives courantes.
- Le devis proposé s'élève à 1 500 €. Les interventions sont planifiées selon un calendrier adapté aux contraintes de la commune, avec un démarrage prévu en septembre 2026. La facturation intervient le mois suivant chaque mois de prestation, sur présentation d'un relevé des heures effectuées.

Le Conseil municipal autorise le recours à une prestation de traitement des archives et formation présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Adopté à l'unanimité - Délibération n°19-05-2026-42

Demande de subvention pour l'équipe féminine du club de Basket

Madame le Maire informe le Conseil que l'équipe féminine de basket du club affilié à la mutualisation groupée des communes du Châtelet a remporté le titre de Champion de Drôme-Ardèche. Afin de marquer cet événement sportif, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle destinée à financer la confection de maillots commémoratifs, à l'initiative des communes participantes.

La contribution demandée à chaque commune s'élève à 75 €. Cette subvention revêt un caractère strictement exceptionnel, lié à l'obtention de ce titre.

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 75 € à la mutualisation groupée des communes du Châtelet, destinée à financer l'achat de maillots commémoratifs pour l'équipe de basket championne de Drôme-Ardèche.

Adopté à l'unanimité - Délibération n°19-05-2026-43

Adhésion au groupement de commande de la communauté de communes PortedeDrômArdèche

Madame le Maire présente au Conseil le groupement de commandes organisé par la Communauté de Communes Porte de Drôme Ardèche (CCPDA), auquel les communes membres peuvent adhérer annuellement. Cette adhésion permet notamment de bénéficier des prestations suivantes :

- Contrôle réglementaire des bâtiments ;
- Contrôle réglementaire des jeux et équipements sportifs ;
- Marchés fournitures administratives.

L'adhésion n'emporte aucune dépense fixe : la commune ne s'acquitte d'une contribution qu'au titre des prestations effectivement utilisées.

Elle confère la faculté de recourir aux marchés négociés par la CCPDA, condition nécessaire pour y accéder.

Une convention de participation sera signée avec la CCPDA.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune d'Andance au groupement de commandes de la Communauté de communes PortedeDrômArdèche.

Adopté à l'unanimité - Délibération n°19-05-2026-44

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.